



6^{ème} TRAIL DE ST GENIEZ



DIMANCHE 7 JUIN 2015

CYTISE association affiliée aux foyers ruraux

Organise un TRAIL Comportant 3 circuits:

8 Km - dénivelé 400 m - 10 € - départ 9 h 00

14 Km - dénivelé 890 m - 12 € - départ 9 h 00

20 Km - dénivelé 1245 m - 15 € - départ 9 h 00

Inscriptions majorées de 3 € le jour de la course.

Repas chaud complet sous chapiteau: Coureur 13 €

Accompagnant 16 €

infos : <http://frcytise.free.fr>

**Inscriptions sur Kms.fr ou par courrier accompagné de la fiche d'inscription et du règlement à :
Cytise le Village 04200 St GENIEZ**



Ne pas jeter sur la voie publique-creation cytise-impression Fèvez N



NEWORLD ENERGIES FACILITIES



SUPER U Val Durance



Ne pas jeter sur la voie publique- création cytise-Imprimé par Fevez N-

REGLEMENT

ART : 1 : Cette course à allure libre est ouverte à toutes les catégories de participants à partir des cadets. Elle se déroulera sur des circuits de pistes forestières de : 8 , 14 ou 20 Km

ART : 2 : Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, selon le décret du 18 octobre 1955. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Pour être valable leur attestation doit préciser « course pédestre du 7 juin 2015 à St Geniez ».

ART : 3 : Les concurrents devront obligatoirement fournir un certificat médical mentionnant leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an où la copie de leur licence (FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF). Pour les mineurs, l'autorisation parentale devra être signée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou consécutive à un mauvais état de santé.

ART : 4 : Tarif des inscriptions 10€ pour le petit circuit, 12 € pour le moyen et 15 € pour le grand. Elles seront majorées de 3 € le 7 juin 2015

ART : 5 : Les dossards seront remis entre 8 h et 8 h 45. En raison des maladies transmissibles les épingles de fixations ne seront pas fournies.

ART : 6 : Les départs des circuits 8, 14 et 21 KM auront lieu à 9h00

ART : 7 : Un service d'ordre sera disposé tout au long des parcours. Les coureurs sont tenus de respecter les consignes et directives indiquées par ce service d'ordre.

ART : 8 : Des ravitaillements sont disposés sur le parcours et et à l'arrivée.

ART : 9 : Un classement général par catégorie sera établi à l'issue de la course.

ART : 10 : Des récompenses seront remises aux premiers hommes et femmes du classement général, ainsi qu'au premier de chaque catégorie. La remise officielle des récompenses se fera avant l'apérif.

ART : 11 : La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Chaque concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir ses droits quelconques à l'égard des organisateurs pour quelques raisons que ce soit. L'organisateur est maître des droits à l'image pour les films ou photos présent pendant la Manifestation.

ART : 12 : L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours jusqu'au dernier instant.

INFOS: http://frcytise.free.fr Inscription en ligne sur : Kms.fr



Cytise est une association loi 1901 affiliée aux foyers ruraux.

Elle organise des manifestations diverses et variées dans le but d'animer le village de St GENIEZ dans les Alpes de Haute Provence.

- Des expositions
Des concerts
Le carnaval du village
La fête du 15 Août
Des concours de contrées
La fête des bergers
Des concours de boules
Des randonnées
Des manifestations sportives

L'année 2015 verra l'organisation du 6ème trail. Le trail de St Geniez est une course en ligne, sur des pistes forestières comportant des dénivelés importants.

Trois circuits vous sont proposés

8 Km (vert) pour les moins aguerris et les catégories de jeunes

14 Km (bleu) pour les coureurs plus confirmés

20 Km (rouge) pour les super confirmés et les cracks

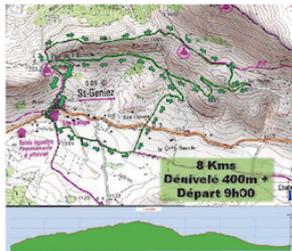
Les départs des trois circuits s'effectueront place du village. Les inscriptions seront spécifiques à chaque parcours par courrier postal, en nous retournant le bulletin d'inscription ci contre, ou par inscription en ligne sur : Kms.fr

L'inscription est de 10 euros pour le petit circuit, de 12 euros pour le moyen et de 15 euros pour le grand. Un supplément de 3 euros sera demandé pour toute inscription après le 6 juin 2014

Le repas coureur est au tarif de 13 euros. Tout repas supplémentaire non relatif à une inscription à la course est au tarif de 16 euros.

Les inscriptions sont à adresser accompagnées du règlement par chèque bancaire à l'ordre de cytise et du certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition à Cytise Le Village St GENIEZ 04200

Toute inscription engage les concurrents à une acceptation totale du règlement de la course.



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :
Prénom :
Adresse :
Mois et année de naissance :
Homme : femme :
N° de licence :
Organisme d'affiliation :
Club :

Je certifie exact les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription. Signature
les coureurs non licenciés devront joindre impérativement au bulletin d'inscription un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an, conformément à la loi N° 84.610 du 16/10/1984.

Autorisation parentale pour les moins de 18 ans :
Je soussigné(e) : (non prénom) :

autorise mon fils ou ma fille (nom prénom)
à participer à la course et dégage l'organisateur de toute responsabilité.

INSCRIPTION POUR

Les 8 Km:10 € Les 14 Km:12 € Les 20 Km:15 €

Repas coureur(s) 13 € repas accompagnant(s) 16 €

Fait le ... à ...
signature :

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : CYTISE
Le Village St GENIEZ 04200,
pour un total de: euros

NFOS: http://frcytise.free.fr